



# ATELIER RÉGIONAL DE FORMATION DES CHARGÉS DU SUIVI SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES PAYS MEMBRES DE LA CLCPRO ET L'ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER DES CHARGES ENVIRONNEMENTALES

## RAPPORT DE L'ATELIER

Saly, Sénégal

11 - 13 Octobre 2022

Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO), 2022. Atelier régional de formation des chargés du SSE des pays membres de la CLCPRO et l'état des lieux de la mise en oeuvre du cahier des charges environnementales, Saly, Sénégal 11- 13 octobre 2022.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante : « La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi. »

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à : publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à : www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à : copyright@fao.org.

# Atelier régional

de formation des chargés du suivi sanitaire et environnemental des pays membres de la CLCPRO et l'état des lieux de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales

Saly - Sénégal, 11 – 13 Octobre 2022



Photo du Groupe des Participants

## **Table des Matières**

Sig	gles, abréviations et acronymes	5
1.	Introduction	. 6
2.	Objectifs	. 6
3.	Déroulement de l'atelier	. 6
3.1	Ouverture	. 6
3.2	Historique et contexte du CCE	. 7
3.3	Enquête pré-atelier	. 8
3.4	Etat de mise en œuvre des CCE nationaux	. 9
3.5	Scorecard	12
3.6	Examen du CCE et ses critères de mise en œuvre	12
3.7	Etude de cas	14
4.	Recommandations	15
Anr	nexes	
Anr	nexe 1 – Liste et cordonnées des participants	17
Anr	nexe 2 – Programme de déroulement de l'atelier	18
Anr	nexe 3 – Photos prises lors de l'atelier	20

## Sigles, Abréviations et Acronymes

ANLA Agence Nationale de Lutte Antiacridienne CCE Cahier des Charges Environnementales

CLCPRO Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale

CNLA Centre National de Lutte Antiacridienne

DGSVCIA Direction Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants

Agricoles

DPVC Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

DPV Direction de la Protection des Végétaux

FAO Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAO-SFW FAO Subregional Office for West Africa / Bureau sous-régional de la FAO

pour l'Afrique de l'ouest

GEF Global Environment Facility / Le Fonds pour l'Environnement Mondial GPS Global Positioning System / Le Système de positionnement mondial

INPV Institut National de la Protection des Végétaux

LAA Lutte Antiacridienne

LPMS Locust Pesticide Management System / Système de gestion des pesticides

antiacridiens

NCDLC Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin

RAMSES Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de.

Schistocerca

RCV Comités Régionaux de Vigilance

SATLOCSSE Aerial GPS Guidance System for Aerial Applicators / Système guidage GPS

UNLA aérien Suivi Sanitaire et Environnemental

Unité Nationale de Lutte Antiacridienne

## 1. Introduction

Le cahier des charges environnementales (CCE) définit les exigences auxquelles une campagne de lutte contre le Criquet pèlerin devrait répondre afin de minimiser l'impact de l'utilisation des insecticides sur la santé humaine et l'environnement. Le CCE identifie les « exigences universelles », applicables à tous les pays membres de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO).

Le CCE régional a été discuté et approuvé lors de l'Atelier régional CLCPRO d'harmonisation des cahiers de charges environnementales dans la Région Occidentale, tenu à Dakar en mai 2008. Validé au niveau national par les pays membres (à l'exception de la Tunisie et la Libye, où le processus est en cours), il a permis une meilleure gestion des stocks de pesticides, le respect de l'utilisation des pesticides sur le terrain, la cartographie des zones sensibles et l'utilisation des biopesticides. Pour l'harmonisation de sa mise en œuvre, un scorecard a été élaboré lors de l'Atelier régional CLCPRO sur l'utilisation du scorecard pour l'évaluation de la mise en œuvre du CCE, tenu à Dakar, Sénégal, en septembre 2018. Cet atelier a aussi été l'occasion de mettre à jour le CCE.

Profitant de la période de rémission en cours, et pour palier le départ de plusieurs responsables chargés du suivi sanitaire et environnemental (SSE) des unités nationales de lutte antiacridienne, il a été considéré opportun de réunir les chargés du suivi sanitaire et environnemental (SSE) des dix pays membres de la CLCPRO pour discuter de l'état des lieux de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales. Ainsi, un atelier régional a été organisé à Saly, Sénégal, du 11 au 13 octobre 2022.

## 2. Objectifs

L'atelier avait pour objectifs de :

- Former les nouveaux chargés du suivi sanitaire et environnemental sur les composantes du CCE et leur mise en œuvre ;
- Revisiter les exigences du CCE ;
- Faire l'état des lieux de la mise en œuvre actuelle du CCE ;
- Examiner les points forts et les contraintes de la mise en œuvre du CCE;
- Identifier les sujets qui méritent un appui technique supplémentaire.

#### 3. Déroulement de l'atelier

#### 3.1 Ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'Atelier régional sur l'état des lieux de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales a été présidée par M. Saliou NGOM, Directeur de la Protection des Végétaux (DPV) du Sénégal et M. Mohamed Lemine HAMOUNY, Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO).

Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO, M. HAMOUNY a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'importance du CCE pour la réduction des risques liés à la manipulation et l'utilisation des insecticides en lutte antiacridienne. M. HAMOUNY a parcouru les objectifs de l'atelier et a exprimé son souhait de renforcer la mise en œuvre du CCE afin d'être bien préparé pour une invasion future du Criquet pèlerin. Il a insisté sur le fait que la mise en œuvre du CCE demande un investissement au niveau national, et que les chargés du SSE ainsi que la CLCPRO ont la tâche de sensibiliser les décideurs nationaux sur son importance.

Le Directeur de la protection des Végétaux (PV) du Sénégal, M. NGOM, a félicité la CLCPRO pour l'organisation de l'atelier et s'est dit honoré et heureux d'accueillir les participants à Saly. Il a souligné l'importance d'un développement agricole durable, basé sur une lutte efficace contre les criquets tout en minimisant les risques pour la santé humaine et l'environnement. M. NGOM a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne les difficultés actuelles, comme la pandémie du COVID, la guerre en Ukraine et le changement climatique, qui freinent le développement durable. Aussi, Il avait donné l'exemple des infestations importantes des ravageurs du cotonnier au Sénégal, qui ont résulté en une perte d'environ 90% de récoltes, malgré le recours massif aux pesticides. Au terme de son allocution, le Directeur de la PV a souligné l'importance du transfert effectif de connaissances durant l'atelier et a déclaré ouvert l'atelier régional sur l'état de la mise en œuvre du CCE.

#### 3.2 Historique et contexte du CCE

Un rappel de l'historique du développement du CCE a été présenté par le consultant international, M. Harold VAN DER VALK.

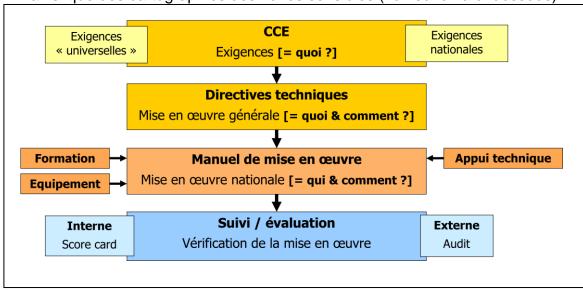
Dans le cadre d'un processus continue d'harmonisation des plans de gestion environnementaux de la lutte antiacridienne, la CLCPRO avait organisé un atelier en mai 2008. Cet atelier a élaboré un canevas du Cahier des charges environnementales pour la lutte contre le Criquet pèlerin (CCE). Le CCE définit les exigences auxquelles une campagne de lutte contre le Criquet pèlerin devrait répondre afin de minimiser l'impact de l'utilisation des insecticides sur la santé humaine et l'environnement. Il peut être considéré comme un engagement des UNLA pour la protection de la santé et l'environnement.

La dernière version du CCE régional (du septembre 2018) comprend 84 exigences dans 24 catégories, selon le type de campagne (rémission/résurgence vs. recrudescence/invasion), le degré d'exigence (base vs. complémentaire) et la phase de la campagne (préparation, exécution, post-campagne). Le CCE liste

également les directives techniques qui peuvent faciliter la mise en œuvre des exigences.

Sur la base du CCE régional, les Etats membres de la CLCPRO ont élaboré des CCE nationaux, adaptés aux besoins nationaux. Actuellement, huit pays membres de la CLCPRO ont adopté/validé leur CCE national.

La mise en œuvre du CCE est accompagné par plusieurs supports techniques, dont un manuel de mise en œuvre, un scorecard pour la vérification de la mise œuvre, des matériels de formation, un manuel pour le suivi environnemental, ainsi que des cartographies des zones sensibles (voir schéma ci-dessous).



Source : Elaboration Propre de l'Auteur

#### 3.3 Enquête pré-atelier

Un questionnaire a été envoyé aux participants antérieurement à l'atelier afin de préparer les discussions. Tous les participants avaient répondu à ce questionnaire.

Malgré le nombre considérable de nouveaux chargés SSE, uniquement une personne n'avait pas encore pris connaissance du contenu du CCE. Cependant, uniquement quatre pays ont utilisé le Manuel de mise en œuvre du CCE ou le scorecard pour l'évaluation de sa mise en œuvre, sachant qu'un système documentaire pour le suivi de la mise en œuvre du CCE, a été mis en place dans sept pays. Une équipe de suivi environnemental et sanitaire de la lutte antiacridienne a été établie dans huit pays membres de la CLCPRO, bien qu'elles soient actuellement opérationnelles dans six pays.

Dans la plupart des pays, très peu voir aucune opération de lutte contre le Criquet pèlerin a eu lieu durant les dernières cinq (05) années. Ceci a beaucoup limité la possibilité de conduire des activités de suivi environnemental et sanitaire.

Les participants ont été demandés d'indiquer les exigences du CCE qu'ils considéraient les plus faciles à mettre en œuvre. Les exigences mentionnées les plus fréquentes, de manière consistante, étaient [numéro de l'exigence dans le CCE entre parenthèses] :

[2, 3] le choix des insecticides et des appareils de traitement ;

- [5] la formation des agents de lutte ;
- [9] l'information et la sensibilisation du public ;
- [11, 12] la conduite des traitements selon les normes ; documentation des traitements ;
- [14] l'utilisation d'un équipement de protection individuelle adéquat.

On peut conclure que la plupart de ces activités sont sous le contrôle directe des UNLA, ce qui facilite certainement leur mise en œuvre.

### 3.4 Etat de mise en œuvre des CCE nationaux

Les participants ont fait une présentation sur la mise en œuvre du CCE dans leurs pays respectifs, ainsi que sur les activités de suivi environnemental et sanitaire.

#### Algérie

La mise en œuvre du CCE en Algérie a été exposée par M. Mohamed BELLATRECHE.

La Direction de lutte antiacridienne de l'INPV a mis en place un système de documentation des opérations de lutte antiacridienne, permettant un suivi de la mise en œuvre du CCE.

Plusieurs formations nationales sur les aspects sanitaires et environnementaux de la lutte antiacridienne ont été organisées ces dernières années.

Une cartographie des zones sensibles aux insecticides a été élaborée en Algérie. Des conventions annuelles ont été signées avec le centre national de toxicologie, et des analyses de cholinestérase sont effectuées régulièrement pour les agents impliqués.

En outre, chaque année des opérations de suivi environnemental sont réalisées pour la lutte contre d'autres espèces de criquets, et un rapport détaillé est préparé.

## Burkina Faso

La mise en œuvre du CCE au Burkina Faso a été exposée par M. Thyérry Kiébè DAKOUO.

Le CCE est partiellement mis en œuvre au Burkina Faso. Cette situation réside du fait que le pays n'a pas connu d'invasion du Criquet pèlerin depuis 2004.

Toutefois, les équipes de prospections, de traitement et de suivi sont régulièrement préparées pour faire face à une invasion acridienne, les dernières formations ayant lieu en 2020. En outre, trois kits complets de suivi sanitaire et environnemental ont été acquis en 2021.

D'autres exigences du CCE qui ont été abordées incluent l'identification de certaines zones sensibles aux traitements insecticides, l'existence d'un registre de gestion des stocks de pesticides au niveau du magasin central, et la collecte des emballages vides et des pesticides obsolètes ainsi que leur stockage dans les magasins en vue de leur destruction.

#### Mali

La mise en œuvre du CCE au Mali a été exposée par M. Hadya M. SOW.

Le CCE du Mali contient deux exigences supplémentaires au CCE régional, notamment sur l'organisation et formation des agents de services vétérinaires et sur le transport des pesticides.

La mise en œuvre des différentes exigences du CCE est considéré un principe fondamental pour une lutte antiacridienne respectueuse de la santé humaine et l'environnement. Le CCE prend en compte directement ou indirectement tous les aspects de la LAA.

Cependant, il a été signalé que sa mise en œuvre au Mali a été fortement affectée par la longue période de rémission, l'insécurité au niveau des aires grégarigènes du Criquet pèlerin, et l'insuffisance ou le manque des moyens financiers.

#### Maroc

La mise en œuvre du CCE au Maroc a été exposée par M. Abdellah ELMOUDEN.

Aucune activité liée à la lutte contre le Criquet pèlerin n'a été enregistrée depuis juillet 2017, une période d'accalmie au Maroc. Toutefois, des interventions contre les pullulations des sauteriaux ont eu lieu.

L'homologation du chlorpyrifos-éthyle et chlorpyrifos-méthyle a été retirée en 2021. Un grand stock du chlorpyrifos-éthyle est actuellement détenu par le CNLAA qui, par conséquent, se transformerait à moyen terme en pesticides obsolètes qu'il faudrait éliminer à un coût élevé.

Le CNLAA est en train de tester un prototype de système de guidage (Spraytrac II) équipé de GPS pour les traitements terrestres. En outre, un système de guidage par GPS pour aéronefs (SATLOC G4) a été acquis pour la lutte antiacridienne.

Une formation a été organisée en 2022 afin d'introduire et tester un nouveau système de gestion des stocks de pesticides (LPMS – Locust Pesticide Management System).

En collaboration avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, le CNLAA a introduit la cartographie des aires protégées dans la nouvelle version du RAMSES, afin de prendre au moment opportun les mesures d'atténuation du risque relatifs à l'usage des pesticides.

Dans le cadre d'un projet FAO, financé par le GEF, une quantité importante d'insecticides obsolètes (malathion, chlorpyrifos, fénitrothion) ainsi que des d'emballages en plastique contaminés a été envoyée pour élimination en France.

#### Mauritanie

La mise en œuvre du CCE en Mauritanie a été exposée par M. Mohamed Moctar LAM.

Le CNLA de la Mauritanie a mis en place un dispositif de surveillance régulière de l'exposition aux insecticides organophosphorés par le dosage du cholinestérase. Entre 2019 et 2021, 89 agents ont été suivi et aucune n'a montré une exposition aux insecticides dépassant les normes appliquées par la FAO.

En outre, durant chaque campagne de lutte, le calibrage des appareils de traitement, le contrôle de qualité des applications, et le suivi du respect des mesures sécuritaires sont faits. Les GPS sont utilisés durant toutes les opérations de lutte afin de documenter les sites traités.

A cause du nombre limité des traitements antiacridien effectués, un seul exercice de suivi environnemental à eu lieu en 2021. Néanmoins, le suivi sanitaire et environnemental demeure l'une des activités primordiales du CNLA.

## Niger

La mise en œuvre du CCE au Niger a été exposée par M. Adamou ZAKARI.

Les derniers traitements contre le Criquet pèlerin datent du mois de décembre 2020. Par contre, les traitements contre sauteriaux ont lieu chaque année.

Le magasin de stockage de pesticides du CNLA est construit selon les normes internationales et est récemment clôturé en matériaux définitifs. Le CNLA dispose aussi d'un stock du biopesticide Green Muscle, qui est utilisé si la situation appropriée se présente pour son application.

De 2018 à ce jour, chaque année au moins une séance de formation est effectuée par le CNLA pour l'ensemble des agents impliqués dans la lutte antiacridienne. En outre, chaque année des sessions de sensibilisation sont faites dans toutes les régions, avec un accent sur les zones de reproduction et de grégarisation du Criquet pèlerin.

Les zones sensibles aux insecticides sont identifiées, géoréférencées et le processus de cartographie suit son cours. Le CNLA dispose d'une équipe de suivi environnemental et sanitaire pluridisciplinaire opérationnelle pour le suivi des traitements. L'établissement du carnet de suivi sanitaire, par contre, a vu des contraintes, surtout car une partie importante des traitements insecticides est effectuée par les brigades phytosanitaires au niveau des communautés.

#### Tchad

La mise en œuvre du CCE au Tchad a été exposée par M. Emmanuel MERTA.

Après 2012, aucun traitement contre le Criquet pèlerin n'a été effectué au Tchad. Par conséquent, les missions de suivi environnemental n'ont pas été réalisées depuis ce temps, même si une équipe de suivi spécialisée est restée opérationnelle.

Cependant, de 2020 à 2022, trois formations sur les techniques de pulvérisation et une sur le suivi sanitaire et environnemental ont été organisées. L'ANLA s'est aussi dotée d'un SIG dédié à la cartographie des zones écologiquement sensibles aux applications des insecticides.

Le Tchad a exprimé le besoin d'un appui financier et technique pour l'organisation des formations nationales sur le suivi sanitaire et environnemental, pour la mise à jour de la cartographie des zones sensibles, ainsi que pour la mise en application des biopesticides contre les criquets.

#### Tunisie

La mise en œuvre du CCE en Tunisie a été exposée par Mme. Naziha NCIRA.

Depuis 2004, aucun Criquet pèlerin n'a été observé en Tunisie, et les traitements n'ont pas eu lieu.

En 2020, des activités de formation en matière de lutte préventive antiacridienne ont été réalisés au profil des Comités Régionaux de Vigilance (CRV) et de lutte antiacridienne. Ces formations incluaient les aspects du suivi environnemental et sanitaire.

Durant les dernières années, plusieurs activités ont visé le renforcement des capacités nationales en matière d'inventaire, de manutention, de base de données et d'actualisation des dispositifs nationaux pour éviter l'accumulation des stocks de pesticides. Toutefois, des solutions doivent être trouvées pour la gestion de certains stocks d'insecticides non-conformes aux standards de qualité, ainsi qu'un magasin de stockage contaminé.

## · Sénégal, Libye

En vue la récente nomination des responsables du SSE en Libye et au Sénégal, le bilan de la mise en œuvre des activités liées au CCE n'a pas pu être réalisé.

#### 3.5 Scorecard

Un rappel a été présenté par M. VAN DER VALK sur l'objectif et le contenu du scorecard, développé pour faciliter une approche harmonisée de l'évaluation de la mise en œuvre du CCE. La dernière version du scorecard date de l'atelier régional de septembre 2018.

Pour chaque exigence du CCE, des indicateurs de mise en œuvre ont été définis. Chaque indicateur a été décrit par (généralement) quatre critères d'attribution, selon une appréciation croissante  $\rightarrow$  0 = « rien n'est fait » allant à 3 = « tout est dans les normes ».

En outre, un poids (=importance) a été attribué à chaque exigence :

- → 1 = satisfaire cette exigence du CCE a une importance relativement limitée (par rapport aux autres exigences) pour assurer que les risques sanitaires et environnementaux de la lutte soient minimisés;
- → 2 = satisfaire cette exigence du CCE a une importance considérable pour assurer que les risques sanitaires et environnementaux de la lutte soient minimisés;
- → 3 = satisfaire cette exigence du CCE a une grande importance pour assurer que les risques sanitaires et environnementaux de la lutte soient minimisés.

Enfin, des conditionnalités s'appliquent à la possibilité de mettre en œuvre certaines exigences; si la situation de la campagne de lutte ne répond pas a la conditionnalité, l'exigence sera sans objet pour l'évaluation de la mise en œuvre du CCE.

Tous ces facteurs ont été introduits dans une feuille de calcul Excel, afin de faciliter et standardiser l'évaluation de la mise en œuvre du CCE. Le résultat de cette évaluation est un pourcentage de mise en ouvre des exigences qui sont pertinentes pour la campagne évaluée.

Une démonstration de la feuille de calcul a été faite.

#### 3.6 Examen du CCE et ses critères de mise en œuvre

Les participants ont procédé à un examen détaillé des exigences du CCE, ainsi que des critères d'attribution des points (=indicateurs) dans le scorecard. Dans ce but, trois groupes de travail ont été constitués (chargés du SSE expérimentés et nouveaux). Ils ont passé en revue toutes les exigences et clarifié toutes éventuelles ambiguïtés. La faisabilité de mise en œuvre des exigences à également été discutée. En outre, les groupes ont revu les critères d'attribution des points et considéré si les données nécessaires sont disponibles au niveau national pour mesurer le degré de mise en œuvre de chaque exigence.

Les contraintes suivantes ont été identifiées pour la mise en œuvre de certaines exigences :

Exig	ence dans le CCE	Contraintes identifiées	
1	Choix de l'intervention		
1.3	Les traitements en barrière contre les populations larvaires grégaires sont favorisés, si possible	Dans certains pays: absence d'homologation, ou manque de disponibilité d'insecticides, appropriés (IGRs)	
1.4	Les traitements avec entomopathogènes sont favorisés, si possible	Dans certains pays: absence d'homologation et/ou difficulté de stockage au froid.	
2	Choix de l'insecticide		
2.2	En absence d'une homologation, le pesticide aura reçu une autorisation provisoire d'urgence de l'autorité d'homologation	Dans certains pays: cadre juridique ne permet pas d'autorisation provisoire, ou lenteur administrative pour obtenir une telle autorisation	
3	Choix des appareils de traitement		
3.2	Pour les traitements par véhicule : les pulvérisateurs UBV avec atomiseurs rotatifs sont les seules à être utilisés. Les véhicules de traitement sont équipés d'un GPS.	Dans la plupart des pays: Les véhicules de traitement ne sont pas souvent équipés de GPS.	
3.3	Pour les traitements avec pulvérisateurs portés par un opérateur : les pulvérisateurs UBV avec atomiseurs rotatifs sont favorisés.	Dans certains pays: pulvérisateurs portés par un opérateur ne sont pas disponibles pour la lutte antiacridienne.	
4	Procédures d'achat, appel d'offre ou de don		
4.6	Les fûts/bidons d'insecticides portent un code- barres (selon le PSMS), qui permettra leur traçabilité individuelle	Dans la plupart des pays : Le PSMS a été abandonné et une alternative n'est pas encore opérationnelle, excepté au Maroc.	
5	Formation des agents impliqués dans la lutte		
5.2	Toutes les personnes qui appliquent ou manipulent les insecticides sont en possession d'un certificat ou attestation d'aptitude professionnelle, avant qu'ils commencent leurs activités de terrain	Dans l'ensemble des pays : un système formel de certification d'aptitude pour les agents de lutte n'existe pas.	
6	Organisation et formation des agents de		

santé

Exia	ence dans le CCE	Contraintes identifiées		
6.1	Tous les centres de santé et cabinets médicaux dans les zones susceptibles de recevoir des traitements aux insecticides sont en possession des fiches de sécurité chimique, les mesures de traitement d'intoxications, et d'autres informations toxicologiques pertinentes, de tous les insecticides qui pourraient être utilisés dans la zone.	Dans la plupart des pays : L'information des centres de santé est hors contrôle des UNLA.		
6.3	Les agents de santé (médecins, infirmiers, etc.) dans les centres de santé stratégiques sont formés dans la reconnaissance et traitement des intoxications qui pourraient être dues aux insecticides utilisés en lutte antiacridienne	Dans la plupart des pays : La formation des agents de santé est hors contrôle des UNLA et/ou manque de moyens pour faire cette formation.		
7	Stockage de pesticides			
7.2	Le stockage temporaire de grandes quantités d'insecticides (en période d'invasion) répond aux directives de la FAO pour le stockage des pesticides.	Dans certain pays: Absence de magasins décentralisés répondant aux normes.		
10	Plan d'urgence			
10.1	Un plan d'urgence est mis en place et déclenché au moment où un accident a lieu avec un insecticide antiacridien.	Dans l'ensemble des pays : Manque d'un canevas approprié pour l'élaboration d'un tel plan d'urgence.		
20	Suivi environnemental			
20.2	Un système de gestion des informations sur l'impact des traitements antiacridiens est mis en place et exploité sous forme d'une base de données liée au SIG.	Dans l'ensemble des pays : Un tel système de gestion des informations du suivi environnemental n'est pas encore développé.		
22	Gestion des reliquats d'insecticides			
22.2	La qualité de tous les insecticides ayant été produits il y a deux ans, ou plus, est vérifié par analyse chimique, au moins une fois par an, sauf si sur la bases des analyses précédentes un délais plus long pour le contrôle de la qualité est clairement justifié.	Dans certains pays : l'UNLA n'a pas accès à un laboratoire de contrôle de qualité des pesticides.		

En général, les données pour vérifier les indicateurs de mise en œuvre du CCE sont disponibles dans les pays, sauf pour les exigences qui ne sont pas appropriées ou applicables dans certains pays.

## 3.7 Etude de cas

Une étude de cas a été réalisée, décrivant une recrudescence du Criquet pèlerin dans un pays imaginaire en Afrique de l'Ouest. L'étude de cas a permis de pratiquer l'utilisation du tableur avec le scorecard.

### 4. Recommandations

A l'issue des discussions, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

#### A la CLCPRO:

- 1. Mettre à jour le CCE, sur la base des observations faites lors de l'atelier.
- Mettre à jour le Scorecard pour la mise en œuvre du CCE.
- 3. Examiner et mettre à jour le Manuel de mise en œuvre du CCE.
- 4. Soutenir la Tunisie et la Libye pour finaliser leur CCE national.
- 5. Faire un inventaire des mesures d'atténuation des risques pour les zones sensibles identifiées par les pays membres ; et mettre à jour la cartographie des zones sensibles.
- 6. Recenser les délais de carence nationaux et élaborer un guide des délais de carence des insecticides antiacridiens autorisés dans la région.
- Informer sur d'éventuels nouveaux insecticides conventionnels et biologiques contre le Criquet pèlerin.
- 8. Développer une base de données pour le suivi et l'analyse des résultats de la surveillance sanitaire.
- 9. Organiser la formation régionale des formateurs sur la surveillance sanitaire et environnementale.
- 10. Mettre à jour les procédures opérationnelles standard (POS).
- 11. Créer une plate-forme de partage d'informations en ligne sur le CCE et partager les CCE nationaux.
- 12. Créer un canevas pour le plan d'urgence (en cas d'accident).
- 13. Etablir un carnet sanitaire harmonisé pour les pays de la CLCPRO ; et étudier la possibilité de son application.
- 14. Établir une liste des principales évaluations médicales liées aux effets des pesticides sur la santé.
- 15. Former les agents de surveillance du CCE en SIG, afin d'intégrer les activités suivies dans le SIG.
- 16. Soutenir les pays membres dans la mise à jour du système de suivi de la mise en œuvre du CCE.
- 17. Sensibiliser les gestionnaires des UNLA à l'importance du CCE et de la surveillance environnementale.
- 18. Demander aux pays de tenir un inventaire à jour de l'état des entrepôts de stockage des pesticides.

## Aux pays membres :

- Restituer les résultats de l'atelier aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du CCE et présenter le Scorecard (le soutien de la CLCPRO est requis pour l'organisation).
- 2. Produire un rapport détaillé de la dernière campagne sur la mise en œuvre du CCE, en utilisant le Scorecard.

- Établir un système de documentation interne pour la mise en œuvre du CCE.
- 4. Veiller à ce qu'au moins une équipe de surveillance environnementale soit formée et équipée au sein des UNLA et logistiquement indépendante. Effectuer, si la situation se présente, un suivi environnemental et sanitaire.
- 5. En l'absence de criquets, effectuer une surveillance sanitaire et environnementale pour d'autres ravageurs/cultures stratégiques (pour maintenir l'expérience).
- Établir des accords avec les services de santé au travail pour effectuer des examens médicaux pour le personnel de lutte antiacridienne qui est exposé à des facteurs de stress sur le lieu de travail.

# Annexe 1 – Liste et cordonnées des participants.

Pays et Structure	Nom du participant	Fonction	Email
Algérie (UNLA)	M. BELLATRECHE Mohamed	Chargé du SSE	bellatrechem@yahoo.fr
Burkina Faso (DPVC)	M. DAKOUO Thyérry Kiébè	Chargé du SSE	thyerrykibdakouo@gmail.com
Libye (NCDLC)	M. ABOUQARIS Asharaf Amhimmid Issa	Chargé du SSE	sahrafabograss@gmail.com
Mali (CNLCP)	M. SOW Hadya	Chef de département / Chargé du SSE	hadyasow@yahoo.fr
Mauritanie (CNLA)	M. LAM Mohamed Moctar	Chargé du SSE	lammohamedmoctar@yahoo.fr
Niger (CNLA)	M. ZAKARI Adamou	Chargé du SSE	adamouzakari@yahoo.com
Maroc (CNLAA)	M. ELMOUDEN Abdellah	Chargé du SSE	abd.elmouden@outlook.com
Sénégal (DPV)	M. CORREA Philippe	Chargé du SSE	correametzo@gmail.com
Tchad (ANLA)	M. MERTA Emmanuel	Chargé du SSE	ndoubafils@gmail.com
Tunisie (DGSVCIA)	Mme. NSIRA Naziha	Ingénieur en Chef / Chargé du SSE	naziha.defense.centre@gmail.com
Pays-Bas (Falconsult)	M. VAN DER VALK Harold	Consultant International	harold@falconsult.eu
CLCPRO	M. HAMOUNY Mohamed Lemine	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	clcpro@fao.org
CLCPRO	Mme. LAIDANI Meriem	Consultante Agronome	clcpro@fao.org
Sénégal (FAO-SFW)	Mme. DIEME Bineta	Assistante personnelle Chef d'équipe REOWA	sfw-users-list@fao.org

## Annexe 2 – Programme de déroulement de l'Atelier.

Mardi 11 Octobre 2022	Horaires	Description	Intervenant	
99.30 – 10.00 Présentation des participants  10.00 – 10.15 Objectifs de l'atelier CLCPRO  10.15 – 11.00 Le Cahier des charges environnementales : rappel sur son objectif, historique et organisation Questions de clarification  11.00 – 11.30 Pause-café  11.30 – 13.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux Pays  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  19.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  10.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et rormateur critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et rormateur critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et Formateur en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et Formateur critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  14.30 – 15.00 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Pause déjeuner  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification	Mardi 11 Octobre 2022			
10.00 – 10.15 Objectifs de l'atelier CLCRO  10.15 – 11.00 Le Cahier des charges environnementales : rappel sur son objectif, historique et organisation Questions de clarification  11.00 – 11.30 Pause-café  11.30 – 13.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux Pays  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  19.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du Formateur CCE  10.00 – 10.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.30 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et Formateur critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur en œuvre – 2  Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur critères de mise en œuvre – 2  Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur en œuvre – 2  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification	09.00 - 09.30	Ouverture de l'atelier	·	
10.15 – 11.00 Le Cahier des charges environnementales : rappel sur son objectif, historique et organisation  11.00 – 11.30 Pause-café  11.30 – 13.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux Pays  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  19.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  19.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et Formateur critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification	09.30 - 10.00	Présentation des participants	Tous	
objectif, historique et organisation Questions de clarification  11.00 – 11.30 Pause-café  11.30 – 13.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux Pays  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  19.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  19.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  14.30 – 15.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification	10.00 – 10.15	Objectifs de l'atelier	CLCPRO	
11.30 – 13.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux Pays  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  199.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  109.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et roritères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et Formateur critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise Pays, Formateur en œuvre – 3 —	10.15 – 11.00	objectif, historique et organisation	Formateur	
14.30 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  09.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et roœuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification	11.00 – 11.30	Pause-café		
14.30 – 15.30 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite Pays  15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  09.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification	11.30 – 13.00	Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux	Pays	
15.30 – 16.00 Pause-café  16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  09.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 — Pays, Formateur en œuvre – 3 —	13.00 – 14.30	Pause déjeuner		
16.00 – 17.00 Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – Exploitation des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  09.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  Pays, Formateur Formateur	14.30 – 15.30	Etat de la mise en œuvre des CCE nationaux – suite	Pays	
des résultats du questionnaire / Discussion sur les points forts et contraintes  Mercredi 12 Octobre 2022  09.00 – 09.30 Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  Questions de clarification  12.00 – 13.00 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et en œuvre – 2  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  Pays, Formateur en œuvre – 3  Questions de clarification  Pays, Formateur en œuvre – 3  Questions de clarification	15.30 – 16.00	Pause-café		
09.00 – 09.30       Présentation de la Scorecard pour la mise en œuvre du CCE       Formateur         09.30 − 10.00       Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre − 0 Questions de clarification       Formateur         10.00 − 10.30       Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre − 1       Pays, Formateur         11.30 − 11.00       Pause-café       Pays, Formateur         11.30 − 12.00       Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre − 2 Questions de clarification       Formateur         12.00 − 13.00       Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre − 2       Pays, Formateur         13.00 − 14.30       Pause déjeuner       Pays, Formateur         14.30 − 15.00       Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre − 3 Questions de clarification       Formateur         15.00 − 15.30       Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre − 3 −       Pays, Formateur	16.00 – 17.00	des résultats du questionnaire / Discussion sur les points	Pays, Formateur	
CCE  09.30 – 10.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 — Pays, Formateur en œuvre – 3 — Pays, Forma	Mercredi 12 O	ctobre 2022		
critères de mise en œuvre – 0 Questions de clarification  10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –	09.00 - 09.30		Formateur	
10.00 – 10.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1  10.30 – 11.00 Pause-café  11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Pays, Formateur en œuvre – 3 — Pays, Formateur en œuvre – 3 — Pays, Formateur en œuvre – 3 —	09.30 – 10.00	critères de mise en œuvre – 0	Formateur	
11.00 – 11.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 Pays, Formateur	10.00 – 10.30	Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise	Pays, Formateur	
en œuvre – 1 - suite  11.30 – 12.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –	10.30 – 11.00	Pause-café		
critères de mise en œuvre – 2 Questions de clarification  12.00 – 13.00 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –	11.00 – 11.30		Pays, Formateur	
en œuvre – 2  13.00 – 14.30 Pause déjeuner  14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –	11.30 – 12.00	critères de mise en œuvre – 2	Formateur	
14.30 – 15.00 Le Cahier des charges environnementales : exigences et critères de mise en œuvre – 3  Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –  Pays, Formateur	12.00 – 13.00		Pays, Formateur	
critères de mise en œuvre – 3 Questions de clarification  15.00 – 15.30 Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre – 3 –	13.00 – 14.30	Pause déjeuner		
en œuvre – 3 –	14.30 – 15.00	critères de mise en œuvre – 3	Formateur	
<b>15.30 – 16.00</b> Pause-café	15.00 – 15.30		Pays, Formateur	
	15.30 – 16.00	Pause-café		

16.00 – 17.00	Travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre $-3$ – suite	Pays, Formateur	
Jeudi 13 Octo	Jeudi 13 Octobre 2022		
09.00 - 10.00	Restitution des travaux de groupe sur les exigences et les critères de mise en œuvre	Formateur	
10.00 – 11.00	Etude de cas : Utilisation du scorecard	Pays	
11.00 – 11.30	Pause-café		
11.30 – 13.00	Etude de cas : Utilisation du scorecard – suite	Pays	
13.00 – 14.30	Pause déjeuner		
14.30 – 16.00	Restitution de l'étude de cas	Formateur	
16.00 – 16.30	Pause-café		
16.30 – 17.30	Recommandations de l'atelier	CLCPRO, Formateur, Pays	
17.30	Clôture de l'atelier		

## Annexe 3 - Photos prises lors de l'atelier.









